

## RÉUNION DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL

JEUDI 12 MARS 2009

<u>ÉTAIENT PRÉSENTS :</u>	<u>DIRECTION :</u>	D. LACONDEMINE	
	<u>ÉLUS</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLÉANTS</u>
	<u>1<sup>er</sup> Collège</u>	S. DI GREGORIO G. MALECKI	B.PERCHAUD
	<u>2<sup>ème</sup> Collège</u>	G. CLEAUD L.BOUTIN	
	<u>DÉLÉGUÉS SYNDICAUX</u>	L.BOUTIN	

<u>ÉTAIENT ABSENTS :</u>	A.DELEAUD	G.DOMBEY
	G.MORIN	T. PHILIP
	G.GAGNOUX	JC.BERTHIER
	G.PILLON	R.MARTY
	F.RABUEL	C.BARITEL
	J.CARRIQUET	

---

### **Question CFDT :**

#### **1 – prestations de la nouvelle société de nettoyage**

*Beaucoup de remarques négatives concernant la propreté dans les bureaux et les toilettes depuis la prise de fonction de la nouvelle société de nettoyage*

Effectivement, beaucoup de problèmes ont été constatés en janvier puis encore quelques uns en février.

Le changement d'un prestataire à un autre n'est jamais sans risque d'autant que le personnel a beaucoup changé au cours de ce changement.

Juridiquement, la nouvelle société de nettoyage doit reprendre le personnel laissé par l'ancien prestataire Onet.

Mais au final, seuls 2 salariés d'ONET sont restés sur le site.

Nous avons donc démarré l'année avec 4 nouveaux salariés non formés, ne connaissant pas le site au lieu de 6 personnes formées Onet auparavant.

Un démarrage très médiocre en janvier, une nette amélioration en février, mais encore quelques insatisfactions à mi mars sur lesquelles travaille le service Maintenance en charge de ce dossier.

Les patrons de TFN ont été rencontrés à 2 reprises : ils font le maximum pour répondre à nos attentes.

Par ailleurs, le challenge avec cette nouvelle société se situait également sur la partie « Multi services » qui donne entière satisfaction.

Nous sommes donc confiants sur la capacité de TFN à atteindre le niveau requis en prestation propre à court terme.

### **Questions CGT:**

#### **2.-.commission intéressement :**

Nous la réunirons dans les semaines qui viennent mais nous manquons de temps actuellement.

#### **3.-. Chômage partiel:**

Le chômage partiel est mis en place pour alléger la masse salariale face à une activité très basse, il n'est donc pas possible de payer les salariés à hauteur d'une semaine travaillée. Pour mémoire, l'allocation spécifique financée par l'Etat n'est que de 3.33 € de l'heure.

### **Questions CGC :**

#### **4 - Chômage partiel semaine 13 et semaine 17 :**

*Nous demandons une explication précise sur les modalités de rémunération de ces semaines.*

Semaine 13 : solde des reliquats de CP ou anticipation de CP ou chômage partiel sur Congés Payés ou sans solde (selon la situation des salariés)

Semaine 17 : chômage partiel pour tous les salariés concernés (sauf reliquats de CP qui seront soldés en priorité pour les derniers salariés concernés)

#### **5.-.Intéressement 2008**

*Conformément à l'accord, nous demandons le détail du calcul de l'intéressement 2008.*

Les informations sont transmises aux Délégués du Personnel

Prochaine réunion retardée à 10.30 le 16 avril 2009 en (réunion GPEC à 9.00)